



FGAAC-CFDT
DÉFEND LES CONDUCTEURS DE TRAINS DEPUIS 1848 !

ALERTE SÉCURITÉ !

NOUVEAU PROCESSUS DU DÉPART DES TRAINS :

Un dossier précipité.

A partir du 15 décembre 2019, le conducteur va devenir le seul responsable du départ de son train. C'est une révolution de nos fondamentaux.

Demain le conducteur centralisera la responsabilité du «Prêt Pour Expédition», du «Service Train » et de «l'Heure de départ». Il pourra ainsi partir avec «l'Autorisation de Mouvement» (AuM). **Ce dossier est traité avec une telle légèreté par l'Entreprise que l'on peut légitimement s'interroger sur la sécurité des circulations après le 15 décembre 2019 !**

L'AuM EST SOUVENT DONNÉE PAR L'OUVERTURE DU SIGNAL DE SORTIE, ENCORE FAUT-IL QU'IL SOIT VISIBLE ; UNE MULTITUDE DE CAS PEUVENT ÊTRE INTERPRÉTABLES SELON LES GARES.

Dès août, les JFC ont débuté et les 1^{ère} difficultés sont apparues : Les Livrets de Lignes ne sont pas faits, les articles du référentiel ne sont pas modifiés, les menaces locales ne sont pas identifiées, le temps de formation prévu n'est pas respecté... En revanche, les postes d'agents d'escales à supprimer sont déjà identifiés.

A ce jour :

- ➔ La formation des conducteurs n'est pas adaptée.
- ➔ Les documents métiers ne sont pas écrits.
- ➔ Les situations particulières n'ont pas toutes été identifiées.
- ➔ Les installations ferroviaires ne sont pas adaptées.

LA FGAAC-CFDT NE BRADERA PAS LA SÉCURITÉ DES CIRCULATIONS ET DES CONDUCTEURS !

NOUS NE LAISSERONS PAS LES CONDUCTEURS ENDOSSER DE TELLES RESPONSABILITÉS !

FGAAC-CFDT
CP2 - Bâtiment Calliope
5, RUE PLEYEL
93200 SAINT-DENIS
01 76 58 12 21
FGAAC-CFDT@FGAAC.ORG

 FGAAC-CFDT Officiel

 @FGAAC-CFDT

 FGAAC-CFDT Officiel

 FGAAC-CFDT Officiel



